



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, le 26 octobre 2022,

La Présidente de Guyane Développement Innovation (GDI) et l'Université de Guyane (UG) ont signé aujourd'hui une convention-cadre et une convention de partenariat. Ce conventionnement illustre le rapprochement de GDI avec le monde scientifique et académique. Dans leurs missions d'accompagnement, de recherche, de valorisation de la recherche pour produire de l'innovation et du transfert, ces conventions assurent une fertilisation croisée des acteurs pour maximiser les impacts de leurs actions sur les territoires.

La convention-cadre scelle le renforcement des liens entre GDI et l'Université de Guyane au cours de cette année 2022 avec des partenariats forts dans des projets structurants :

- La création d'un Institut de la biodiversité amazonienne et de de l'innovation durable remporté par l'Université de Guyane en tant que chef de file d'un consortium dans le cadre du PIA Excellence. Ce projet est financé par le PIA Excellences pour un montant global de 14,1 M sur 10 ans
 - [Découvrez le projet AIBSI](#)
- Dans le cadre de l'AAP du PIOM porté par GDI suivant un AMI remporté par l'UG en 2020, la création d'un Centre d'ingénierie bio inspirée de Guyane (CIBIG) propose aux acteurs académiques et acteurs économiques de disposer d'un accélérateur des projets innovants dans les domaines de la chimie du végétal, des éco-matériaux et de l'alimentation pour une aide potentielle de 1,2M€.
 - [Découvrez le projet CIBIG](#)

La convention de partenariat avec la DOSIP permet d'appuyer le programme PEPITE.



Ce programme associe les acteurs de l'écosystème territorial pour offrir aux jeunes un parcours entrepreneurial dans le supérieur, mais aussi améliorer la reconnaissance et l'accompagnement des projets de création d'entreprises portés par les étudiants et les jeunes diplômés. Le PÉPITE a pour objectifs de :

- Renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations supérieures et favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- Valoriser la démarche entrepreneuriale via le statut national de l'étudiant-entrepreneur ;
- Renforcer le lien entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire, condition indispensable à la réussite et à la mobilisation de tous les talents ;
- Encourager l'entrepreneuriat des femmes ;
- Renforcer l'accès à l'entrepreneuriat des jeunes peu ou pas qualifiés en favorisant les partenariats entre les PEPITE et les missions locales.

Parmi ses engagements, GDI propose de faciliter l'accès des étudiant.es à ses services en mettant notamment à leur disposition un espace de coworking et un centre de ressources.

Contact GDI : contact@ardi-gdi.fr – 0594 39 24 60